

Rencontre d'information publique

Projet de corridor du nouveau pont Champlain

Centre socioculturel de Brossard – 14 octobre 2015



Objectif de la rencontre

Faire un survol

du projet du corridor du nouveau pont Champlain

notamment les premiers travaux à Brossard,
les impacts anticipés et les mesures d'atténuation

et répondre à vos questions.

Ordre du jour

- Mots de bienvenue
- Aperçu de l'équipe
- Rappel général du projet
- Survol de notre solution technique
- Survol des travaux
 - Description des travaux
 - Impacts anticipés
 - Mesures d'atténuation
- Communications
- Période de questions

PAUL LEDUC
Maire de Brossard

Mot de bienvenue





DANIEL GENEST

DIRECTEUR COORDINATION

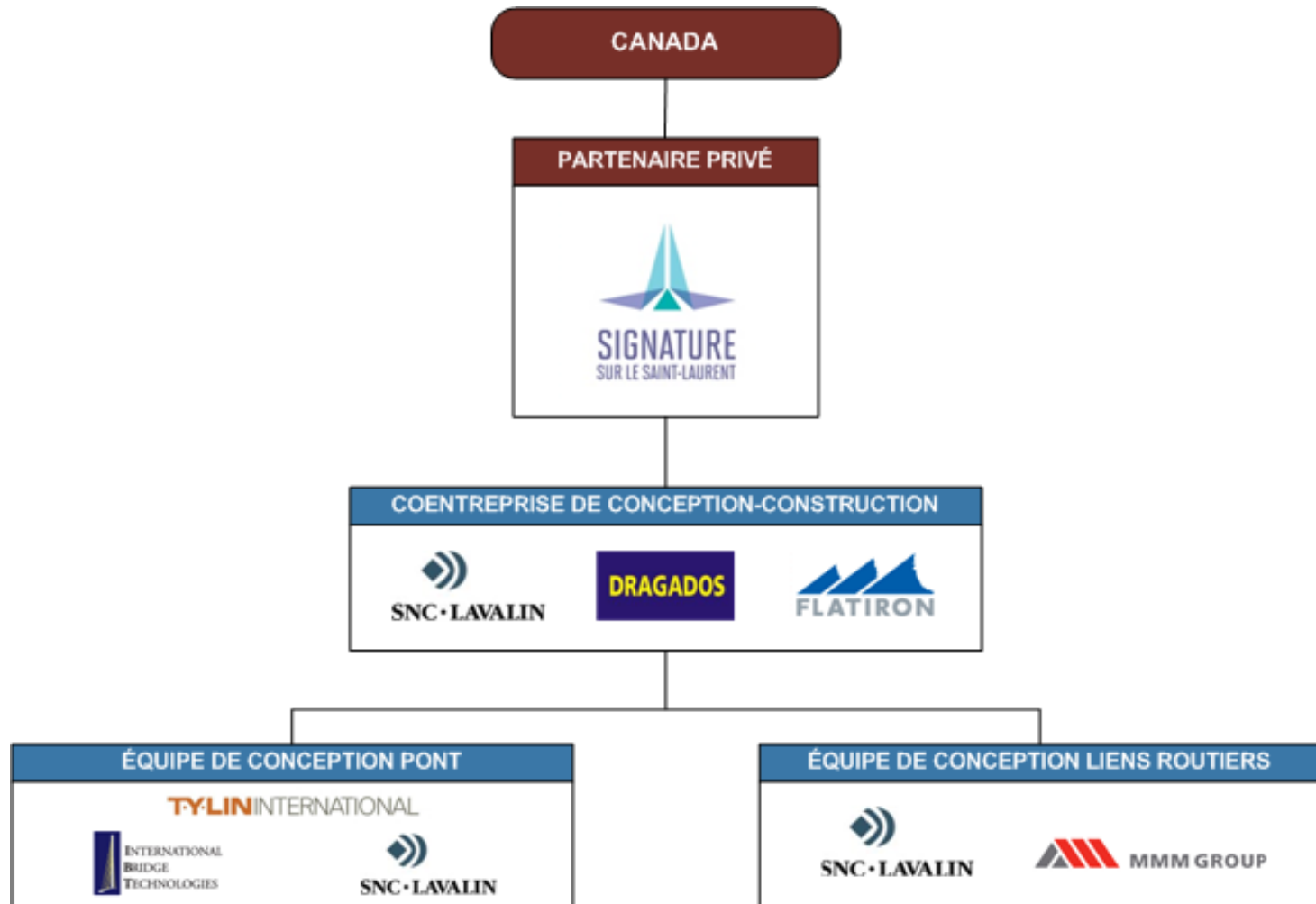
SIGNATURE SUR LE SAINT-LAURENT

MARTHE ROBITAILLE

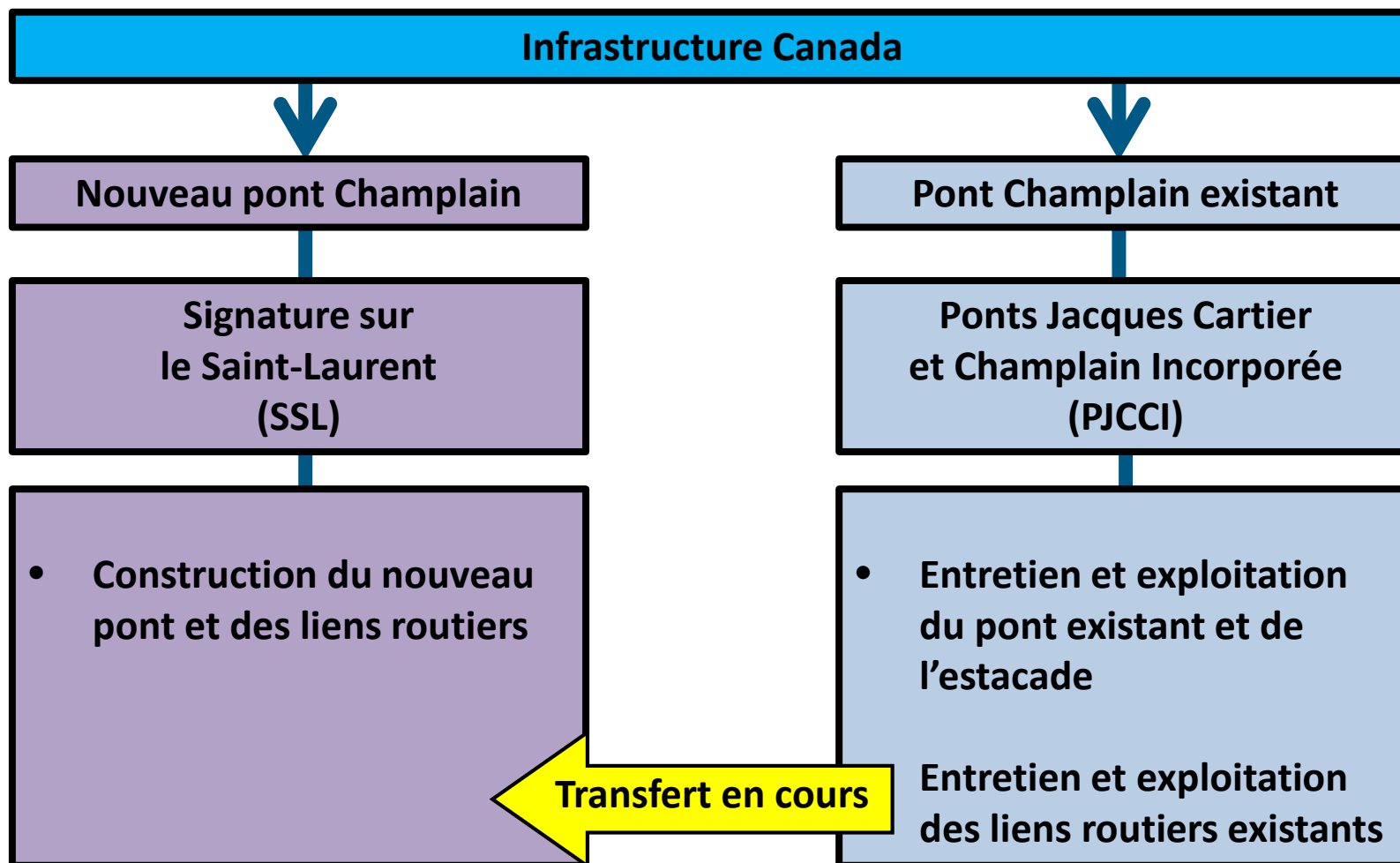
DIRECTRICE ENVIRONNEMENT

SIGNATURE SUR LE SAINT-LAURENT

Partenaires

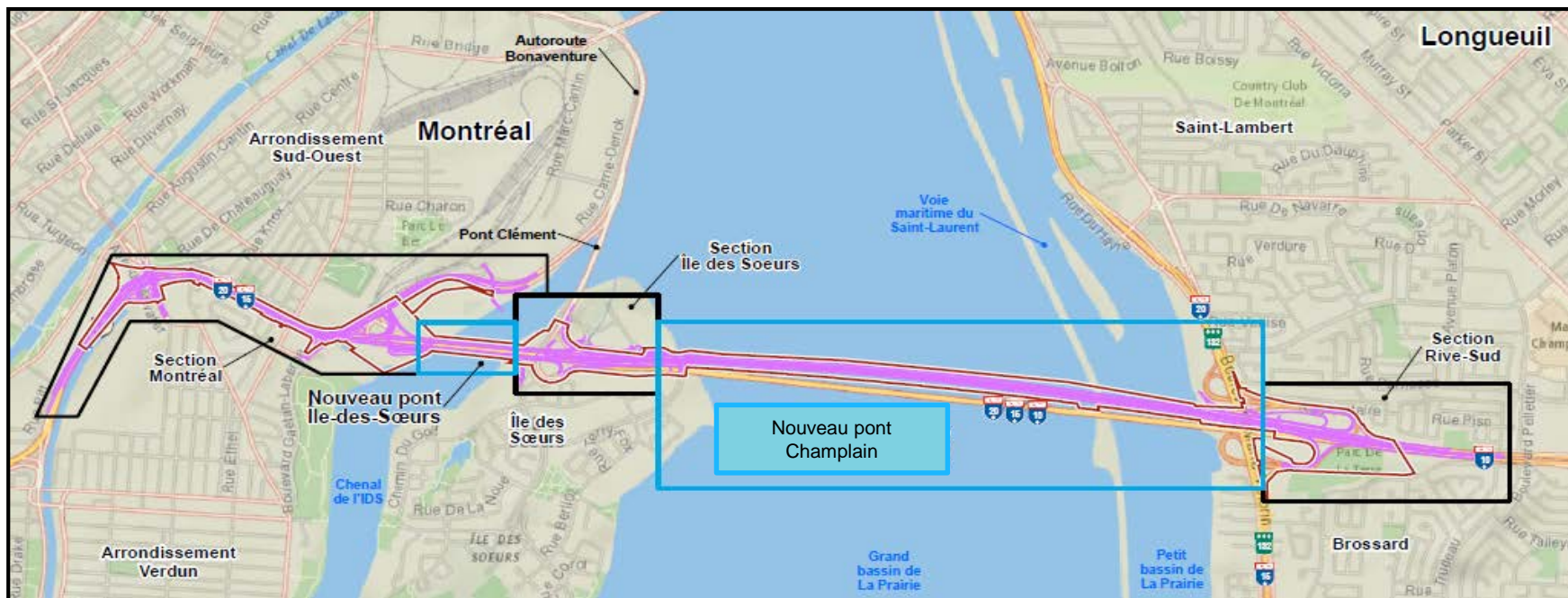


Deux mandats complémentaires : 2015 à 2019



Aperçu général du projet

- L'un des **plus grands projets d'infrastructure** en Amérique du Nord
- Le projet consiste en:
 - Nouveau pont Champlain d'une longueur de 3.4 km
 - Nouveau pont de L'Île-des-Sœurs d'une longueur de 500 m
 - Amélioration des approches (A15 à Montréal et A10 à Brossard) sur 4.5 km



Vue à vol d'oiseau



Améliorations importantes à la situation actuelle

Ave Atwater

- Accès améliorés A15

Boul LaSalle et Rue Wellington

- Amélioration des liens piétonniers

Nouveau pont

- Pont de stature internationale
- Corridor de transport en commun dédié
- Lien piétonnier et cyclable

Brossard

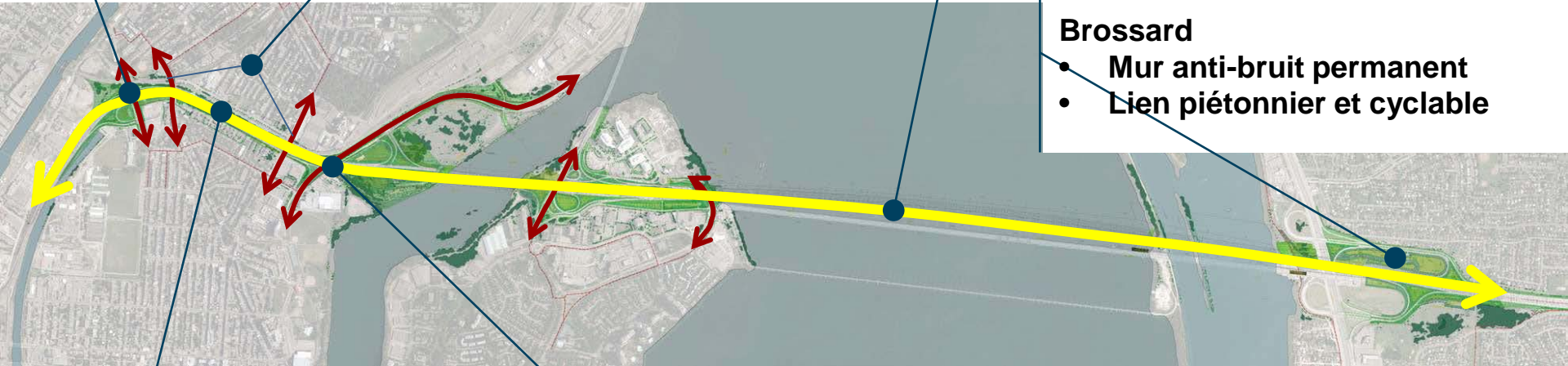
- Mur anti-bruit permanent
- Lien piétonnier et cyclable

A15

- Augmentation du nombre de voies

Boul Gaétan-Laberge

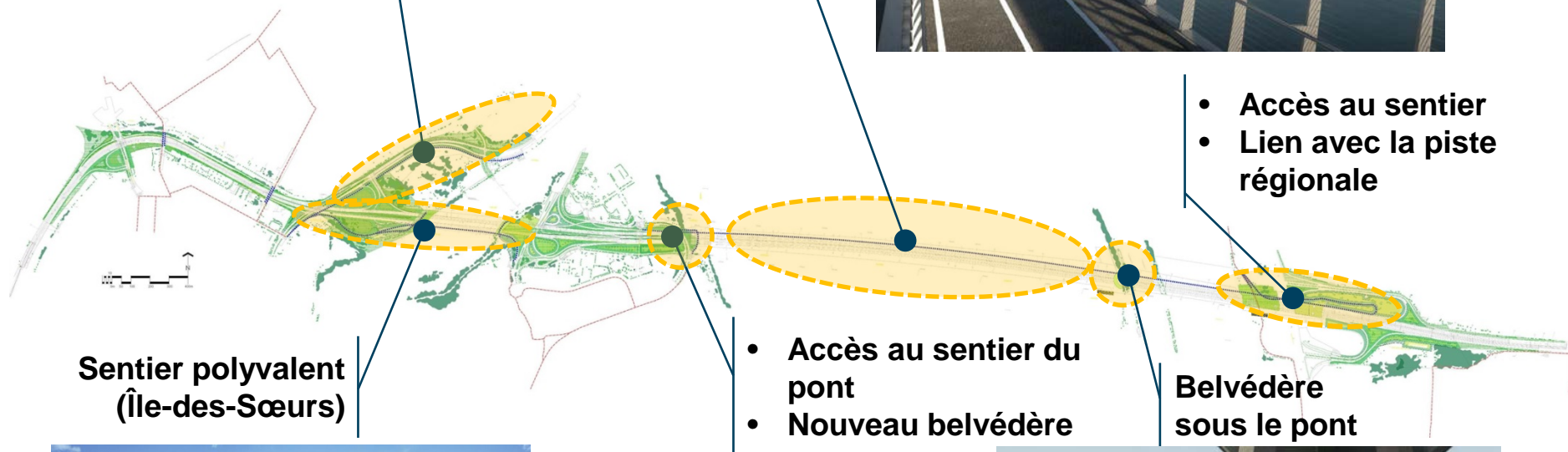
- Accès améliorés A15
- Un nouvel accès au centre-ville, harmonisé avec la vision à long terme de la ville



Sentier polyvalent : une expérience unique

**Nouveau lien cyclable
vers le centre-ville**

**Sentier polyvalent
(nouveau pont)**



**Sentier polyvalent
(Île-des-Sœurs)**



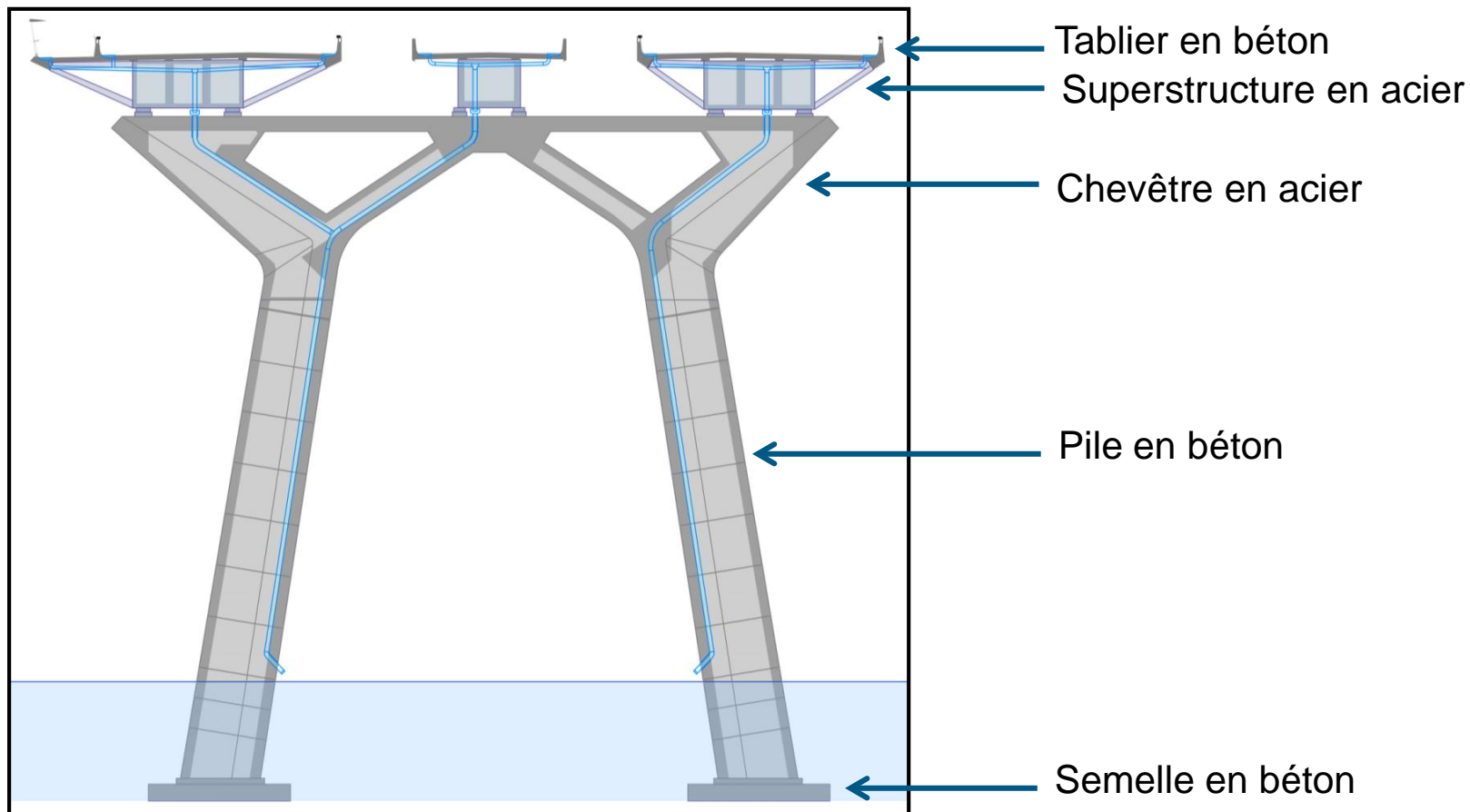
Défis du projet

- Chantier complexe de très grande envergure
 - Milieu urbain
 - Près des citoyens
 - Sur l'eau
 - Conditions hivernales
 - Considérations environnementales
- Nombreux partenaires et intervenants : souci d'informer en amont pour bien collaborer et se coordonner
- Construction du pont Champlain : 42 mois (maintenant 37.5 mois restant)

Vue à partir de la Rive-Sud

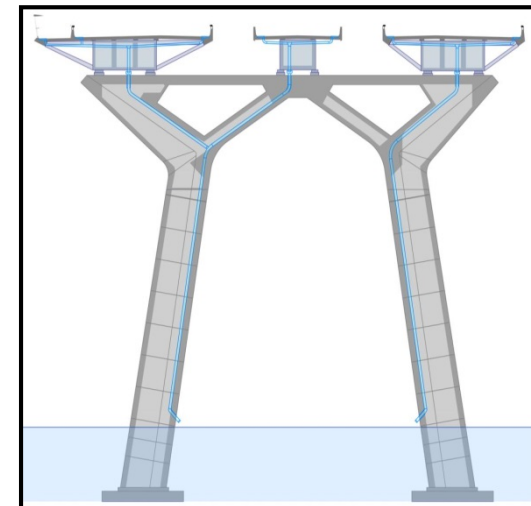


Composantes du pont

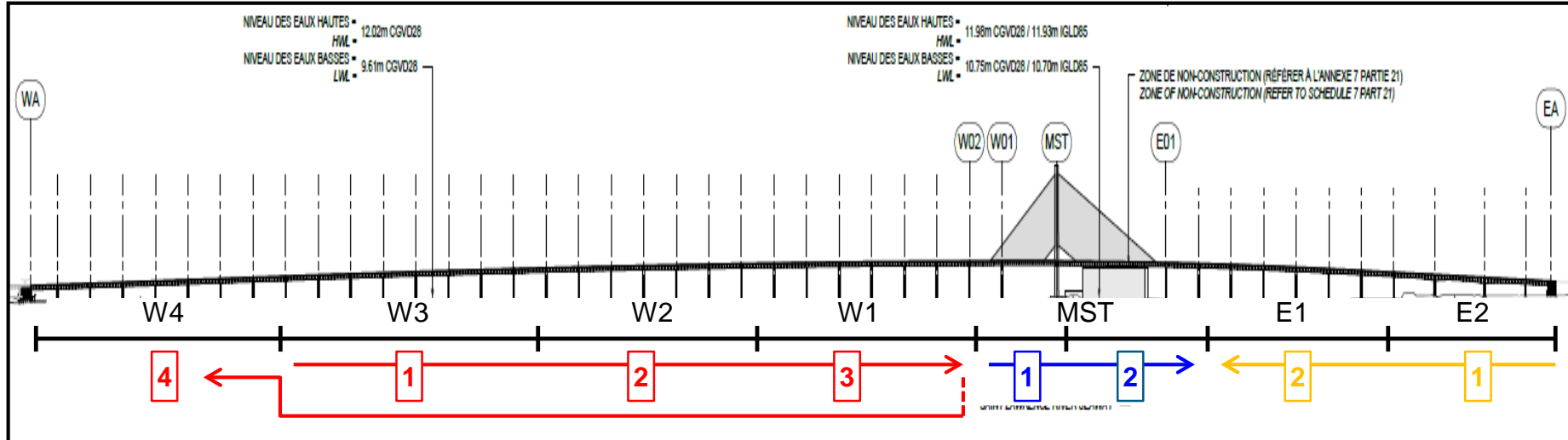
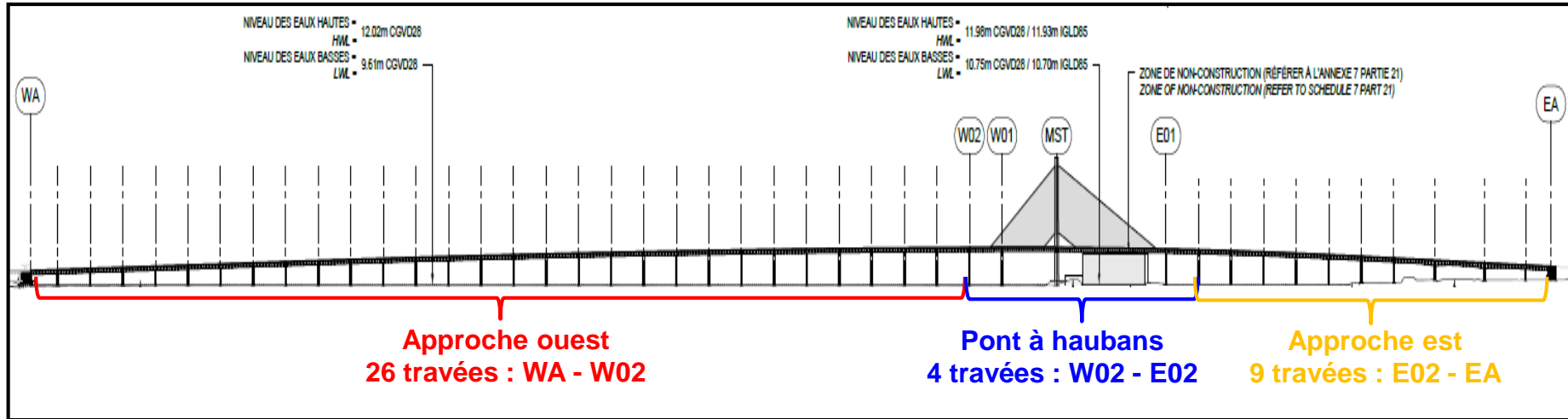


Approche choisie

- Plusieurs solutions envisagées
- Trois considérations importantes
 - Échéancier exigeant
 - Limiter notre dépendance sur le réseau routier
 - Minimiser notre dépendance sur des livraisons maritimes utilisant le Fleuve St-Laurent : forte vitesse du courant et profondeur limité
- Approche choisie
 - **Maximiser la préfabrication** des pièces en béton et en acier, **sur chantier et hors chantier**
 - **Assembler** les pièces **sur chantier**



Secteurs et séquence de construction



Échéancier du pont

- Construction de trois jetées temporaires : juin à novembre 2015
- Approches ouest et est
 - Opérations de préfabrication : novembre 2015 à avril 2017
 - Excavation maritime : novembre 2015 à septembre 2016
 - Semelles, piles et chevêtres : février 2016 à juillet 2017
 - Superstructure et tablier : juillet 2016 à mai 2018
 - Travaux de finition : juin 2017 à août 2018
- Section haubanée
 - Pylône principal : octobre 2015 à juin 2017
 - Travée arrière : novembre 2015 à mars 2017
 - Travée principale : mars 2017 à juin 2018
 - Travaux de finition : avril 2017 à septembre 2018

Échéancier du corridor

- Secteur A15 Montréal
 - Nouveau pont de l'Île-des-Sœurs : octobre 2015 à septembre 2017
 - Direction sud : octobre 2015 à juillet 2017
 - Direction nord : juillet 2017 à novembre 2018
 - Dernier raccordement : mai à octobre 2019
- Secteur A10 Rive Sud
 - Ouvrages temporaires : septembre 2015 à juin 2016
 - Reconfiguration de l'accès au nouveau pont Champlain : juin 2016 à juin 2018
 - Dernier raccordement : octobre 2018 à octobre 2019

**Ouverture du pont à la fin 2018,
avec l'ensemble des travaux routiers terminés à l'automne 2019**



SIGNATURE
SUR LE SAINT-LAURENT

Survol des travaux

Grandes activités de projet depuis notre sélection à la mi-avril

- Important effort de communications avec les élus, les équipes municipales, les citoyens et les commerçants
- Conception détaillée sur quatre fronts
- Construction d'ouvrages temporaires de grande envergure (pour appuyer la construction du nouveau pont Champlain) : deux grandes jetées essentiellement complétées et une troisième à venir
- Implantation d'installations de chantier sur la Pointe Nord de L'Île-des-Sœurs et au sud de l'échangeur Gaétan-Laberge
- Planification des activités de construction des ouvrages permanents : nouveau pont Champlain et liens routiers

Jetée ouest : L'Île-des-Soeurs



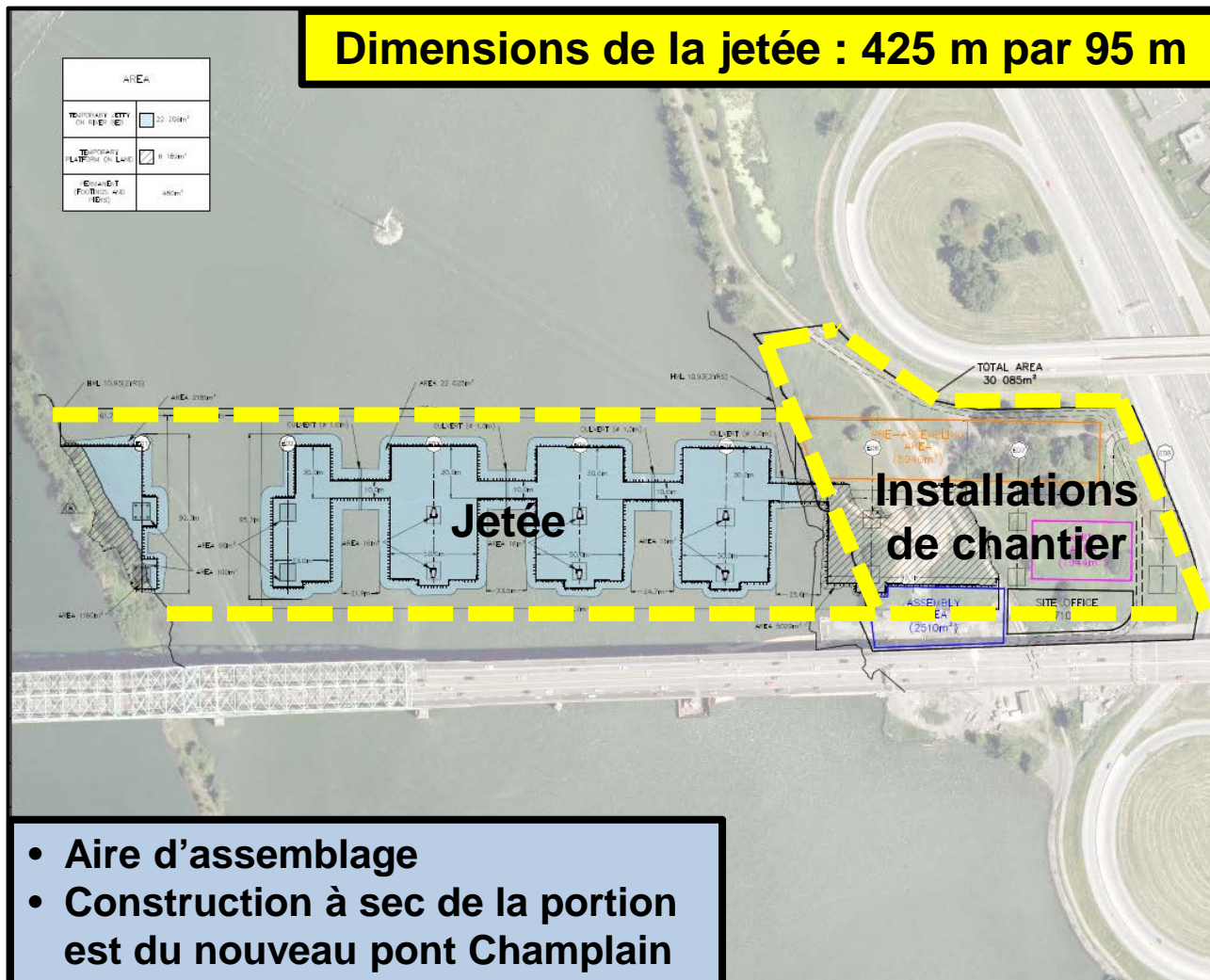
Jetée haubanée : digue de la Voie maritime



- Construction à sec de la travée arrière de la portion haubanée du nouveau pont Champlain
- Espace pour l'installation et manœuvre d'équipement

Jetée est : Rive-Sud

Dimensions de la jetée : 425 m par 95 m



- Aire d'assemblage
- Construction à sec de la portion est du nouveau pont Champlain

Jetée est : construction

- **Travaux préparatoires complétés / en cours :**
 - Déboisement
 - Construction d'une voie d'accélération pour la sortie des camions vers la voie de service de la Route 132 ouest
 - Chemin d'accès au fleuve
- **Volume estimé de la jetée :** 90 000 m³
- **Calendrier prévu de construction de la jetée :** 15 octobre à la fin novembre 2015
- **Plage horaire :** 18h30 à 5h00
- **Camionnage :** En moyenne, 250 voyages par soirée / nuit qui déverseront de la pierre

Secteur A10 : automne 2015

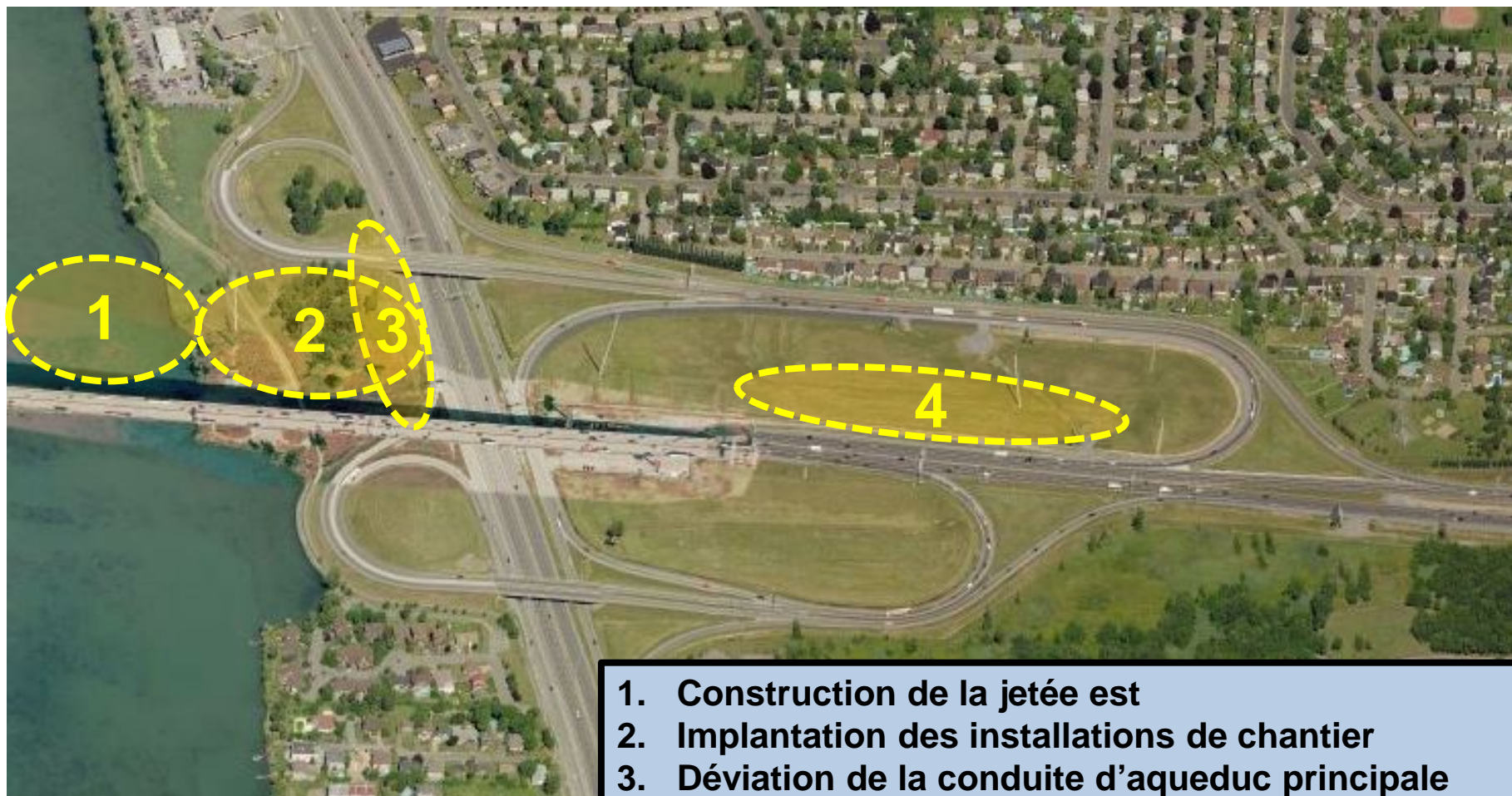
Activités clés :

- Construction de la jetée est
- Implantation des installations de chantier (entre la Route 132 et le fleuve, sous l'axe du nouveau pont)
- Déviation de la conduite d'aqueduc principale (entre la Route 132 et le fleuve, sous l'axe du nouveau pont)
- Remblai de l'approche est au nouveau pont

Approche :

- Travaux de jour, ***dans la mesure du possible***, lorsque les impacts notamment au niveau du bruit sont importants
- Travaux de nuit, ***dans la mesure du possible***, lorsque les impacts sur la circulation de jour seraient trop importants

Secteur A10 : automne 2015



- 1. Construction de la jetée est**
- 2. Implantation des installations de chantier**
- 3. Déviation de la conduite d'aqueduc principale**
- 4. Remblai de l'approche est au nouveau pont**

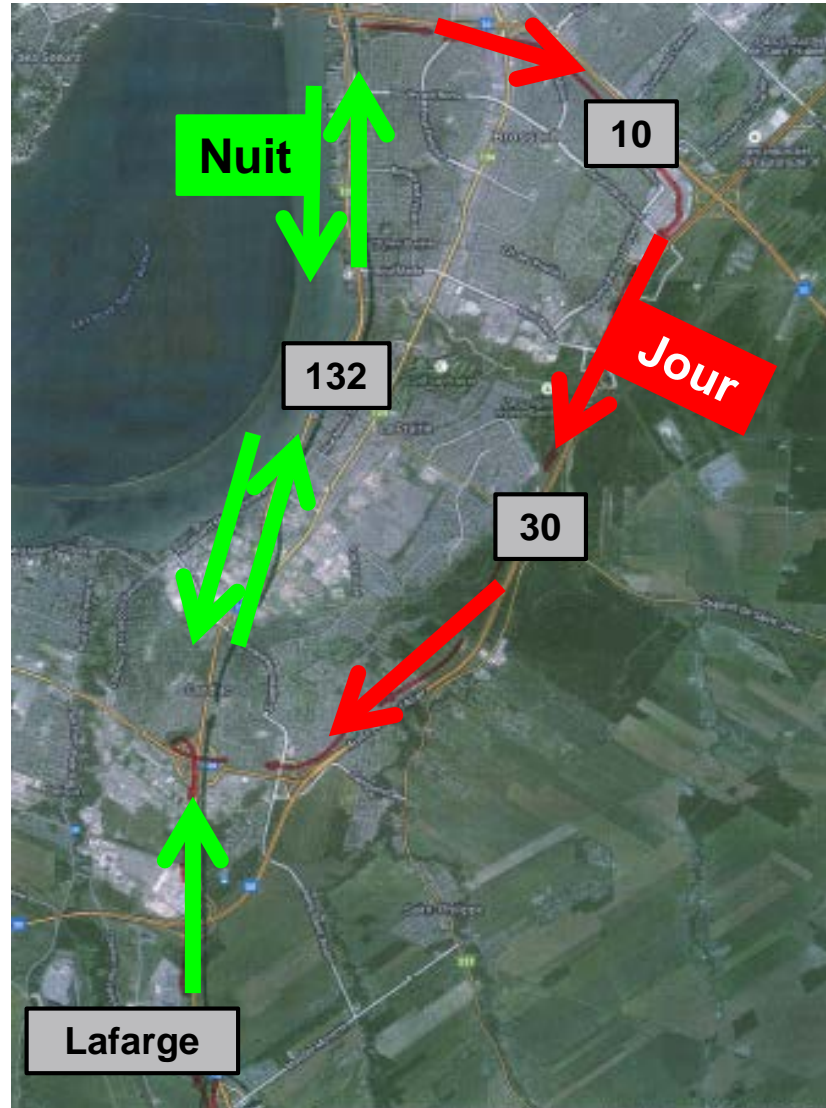
Impacts de chantier et mesures d'atténuation

- Circulation routière, cycliste et nautique
- Bruit
- Qualité de l'air
- Espaces verts

Gestion de la circulation routière, cycliste et nautique

- Impacts des travaux :
 - Reconfiguration de la Route 132 ouest à la hauteur du Pont Champlain
 - Volume de camionnage accru
 - Déviation de la piste cyclable La Riveraine
 - Circulation nautique dans le Petit Bassin La Prairie
- Notre impératif --- créer et maintenir des conditions sécuritaires pour tous :
 - Les résidents et les commerçants
 - Les usagers du réseau routier, les cyclistes et les piétons
 - Les travailleurs
- Minimiser les impacts, dans la mesure du possible

Livraison par camions de la pierre

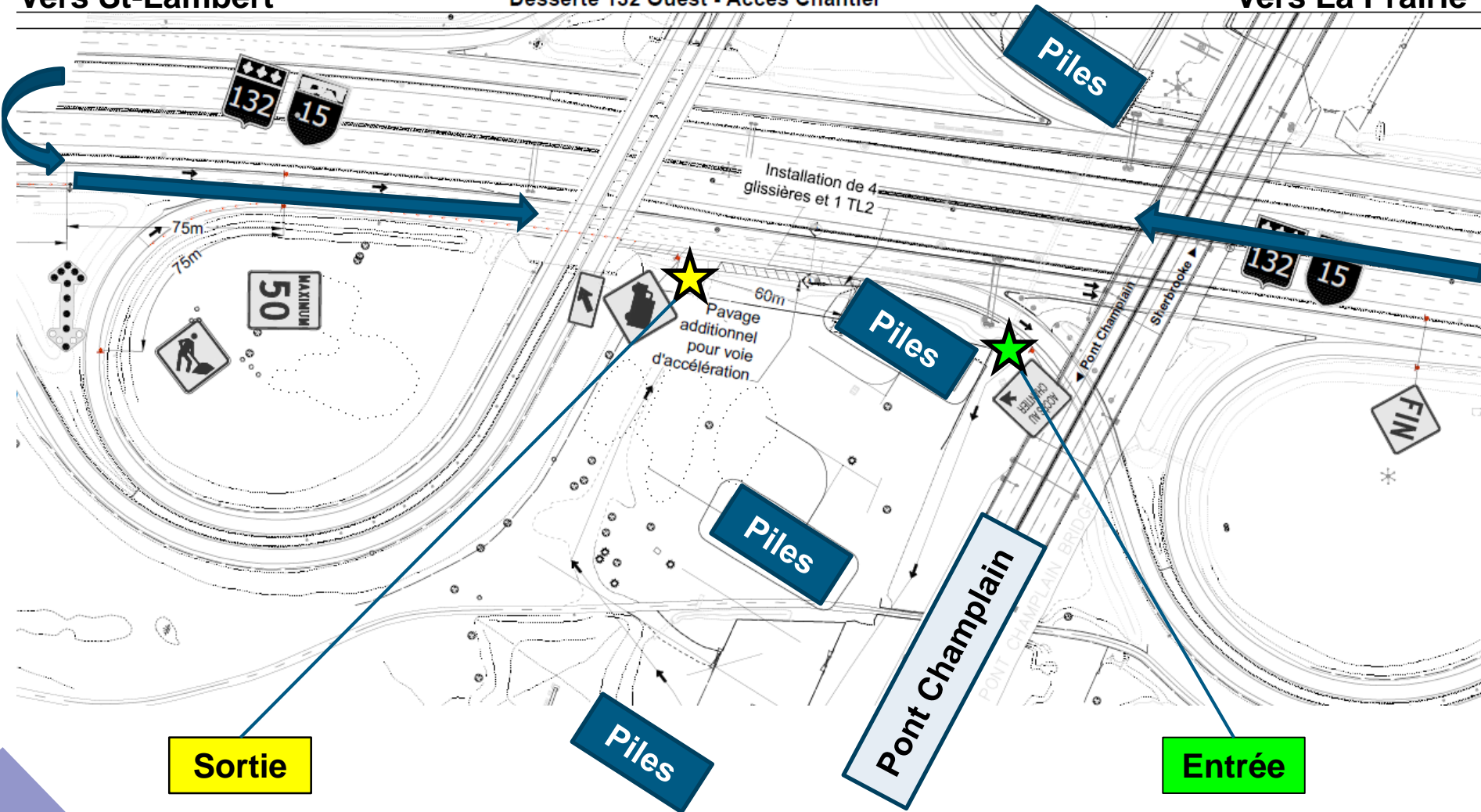


Accès de chantier

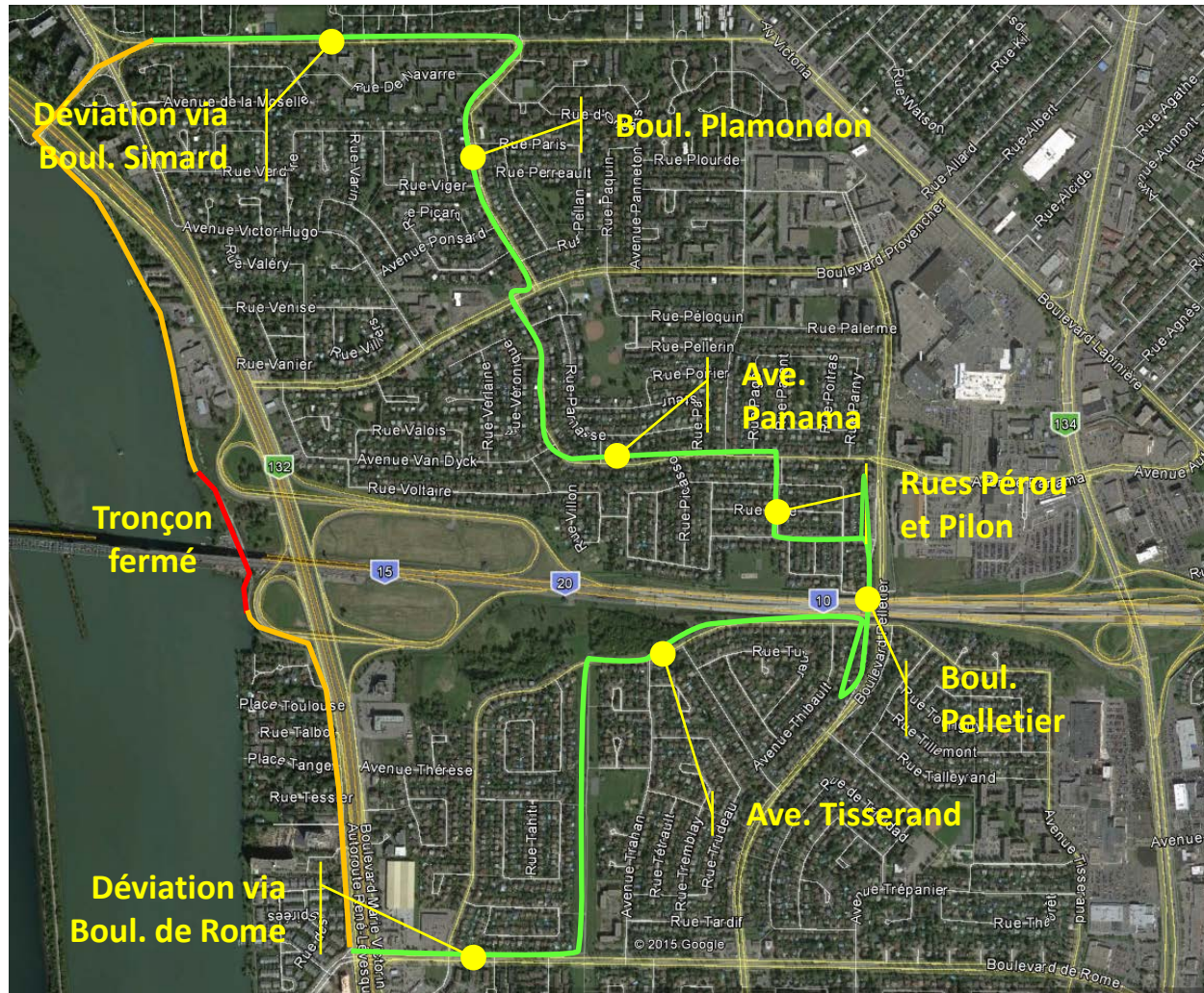
Vers St-Lambert

Desserte 132 Ouest - Accès Chantier

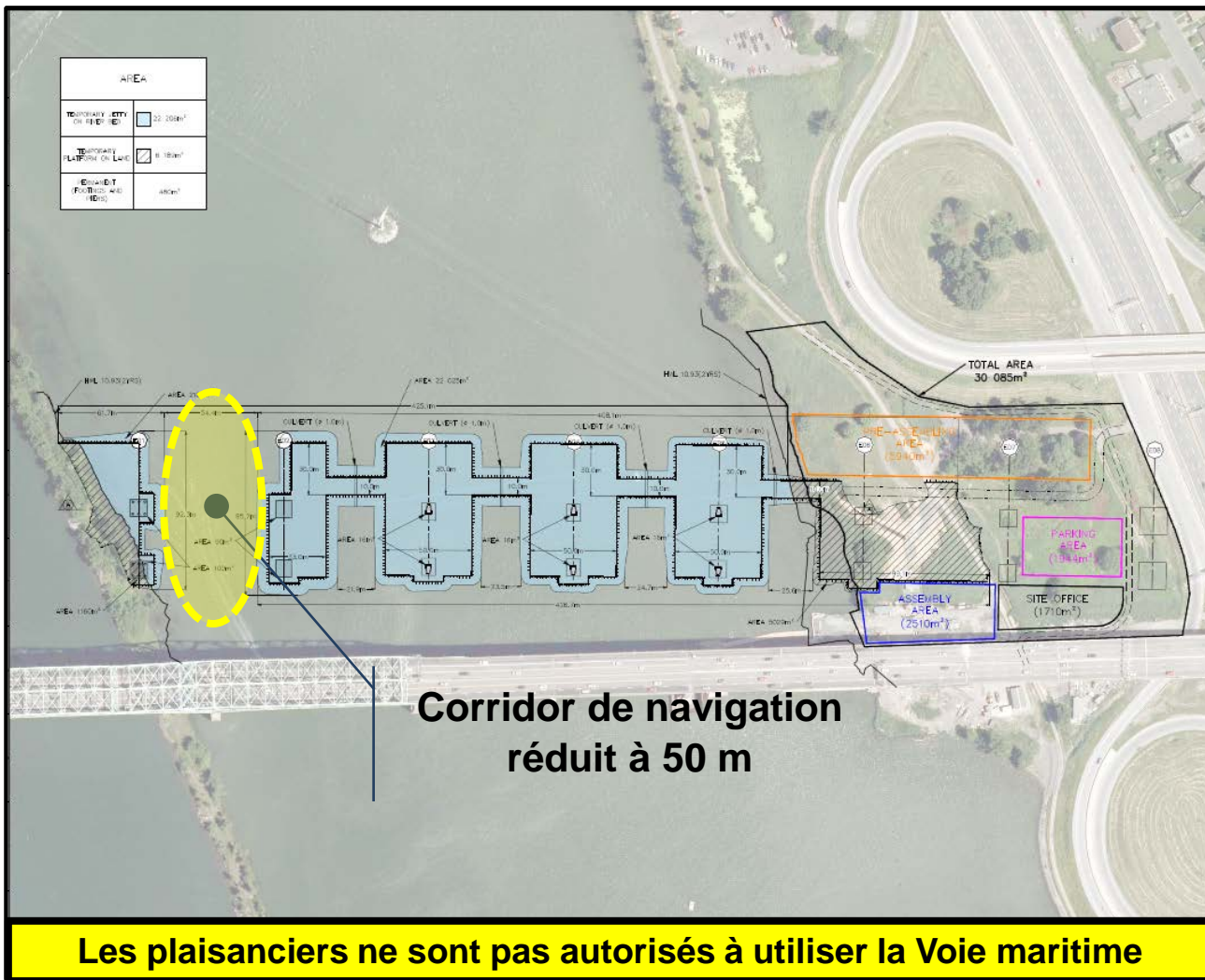
Vers La Prairie



Déviation de la piste cyclable La Riveraine

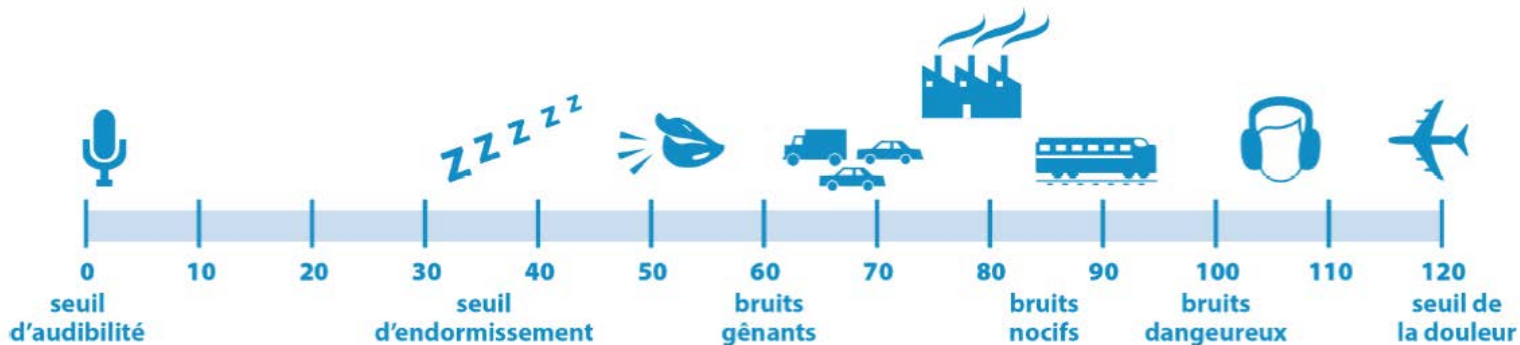


Perturbation à la navigation : Petit Bassin La Prairie



Gestion du bruit

Quelques notions de base



- 3 dBA → variation à peine perceptible
- 5 dBA → variation perceptible
- 10 dBA → double ou diminue par deux l'intensité sonore
- 55 dBA et - → reconnu comme étant un niveau sonore acceptable

CRITÈRES DE BRUIT

- Jour (7 h à 19 h) : 75 décibels ou 5 décibels au-dessus du niveau de bruit ambiant
- Soir et nuit (19 h à 7 h) : 5 décibels au-dessus du niveau de bruit ambiant

Les niveaux sonores ne s'additionnent pas de façon linéaire

Doubler les sources de bruit \neq doubler le niveau de bruit

Gestion du bruit



Niveaux de bruit ambiant (mai 2015) / estimé (octobre 2015)

Activité	Période de travail (J / S / N)	Zone sensible la plus exposée	Bruit ambiant en dba (J / S / N)	Critère en dba (J / S / N)	Bruit estimé en dba	Mesures d'atténuation particulière
Construction de la jetée est et installations de chantier de l'approche est	J / S / N	B2	62 / 62 / 58	75 / 67 / 63	67	Non*
Déviation de la conduite d'aqueduc	J	B2	62	75	73	Non
Construction d'un mur temporaire - culée est	J	B2	62	75	82	Oui
Terrassement de l'approche est	J	B3	58	75	68	Non
Concassage	J	B1	60	75	68	Non

* Les structures surélevées de la Route 132 et du pont Champlain font office d'écran acoustique.

Gestion du bruit

- Principales mesures d'atténuation pour tout le chantier :
 - Utiliser des alarmes de recul à intensité variable
 - Organiser la circulation de façon à minimiser les marches arrières
 - Contrôler la production de bruit d'impact (porte arrière des camions)
 - Sensibiliser les surintendants et les employés de chantier à l'importance du respect des mesures d'atténuation du bruit
- Mesures d'atténuation particulières :
 - Modifier les méthodes de travail
 - Installer des écrans acoustiques temporaires
 - Réaliser un suivi des niveaux de bruit durant la construction
 - Au début des activités critiques pour valider l'efficacité des écrans
 - 1 à 2 fois aux deux semaines
 - Validation lors des plaintes

Gestion de la qualité de l'air

Cadre réglementaire

- Obligations environnementales contractuelles
- Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA)

Normes applicables du MDDELCC

RAA du MDDELCC	
PMT	PM_{2.5}
120 ug/m³	30 ug/m³

Gestion de la qualité de l'air

- Principales mesures d'atténuation pour tout le chantier :
 - Transport des matériaux par camion à benne couvert d'une toile
 - Vitesse maximale appropriée des véhicules, pour réduire les émissions de poussières sur les chemins d'accès ou sur la jetée
 - Arrosage des surfaces avec de l'eau
 - Nettoyage régulier des rues empruntées par les véhicules et la machinerie afin d'y enlever toute accumulation de matériaux meubles et autres débris
 - Si nécessaire, application d'un abat-poussière
- Réaliser des mesures de suivi pour les zones sensibles

Gestion des espaces verts

Besoins :

- La construction du projet nécessite le dégagement des espaces requis pour les nouveaux ponts et liens routiers, et les installations de chantier, impliquant ce faisant la coupe d'arbustes et d'arbres
- Les zones de déboisement sont à l'intérieur de l'emprise fédérale du projet

Approche :

- Minimiser la coupe d'arbres en notant qu'il y a des impératifs de chantier
- La coupe d'arbustes et d'arbres est encadrée par notre équipe de gestion environnementale

Gestion des espaces verts

Avant de déboiser :

- Réalise un inventaire de la végétation
- S'assure d'avoir le permis de coupe d'arbres de la municipalité
- Relocalise les couleuvres brunes, s'il y a lieu
- Préserve et protège la végétation à conserver
- S'assure que l'entrepreneur connaît et respecte le « Devis Environnement »

Après les travaux :

- S'assure de remettre en état les terrains perturbés
- Reboise conformément aux exigences de l'entente contractuelle qui inclut entre autres un plan d'aménagement paysager

Communications auprès des citoyens

- **Nous sommes soucieux du bien-être des résidents et des commerçants, et nous communiquerons régulièrement afin de faciliter une saine collaboration et coordination**
- **Rencontres d'information publique**
 - Une par année en moyenne, par secteur
 - Île-des-Sœurs (8 juin) et Verdun / Sud-Ouest (14 septembre)
 - Autre à venir à l'automne : deuxième rencontre à l'Île-des-Sœurs (5 novembre)
- **Comité de bon voisinage** : à créer
- **Notre site web www.nouveauchamplain.ca est en ligne**
- **Abonnez-vous / contactez-nous** :
 - Courriel : info@sslc.ca
 - Ligne téléphonique : (514) 876-1020
 - Twitter : @NOUV_CHAMPLAIN

Vue à partir de la Rive-Sud



